



LOGISTIQUE URBAINE

ARRETE N° 26/514

**ARRETE**

ARRETE PERMANENT PORTANT REGLEMENTATION GENERALE DES ARRETS MINUTES, DES AIRES DE DEPOSES MINUTES, DES AIRES DE LIVRAISONS ET DES AIRES DE LIVRAISONS MUTUALISEES SUR LA COMMUNE DE CANNES - MODIFICATIF

**Le Maire de la Ville de Cannes,**

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L511-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-5,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R417-10 alinéa 4,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière dans l'article 55-c-2 de sa quatrième partie modifié en date du 06 décembre 2011,

Vu l'arrêté municipal n°21/7878 du 26 novembre 2021, portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie Pourreyron, Douzième Adjointe,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement des véhicules sur certaines voies de la commune de Cannes et instaurer un stationnement minute gratuit, des arrêts minutes, des aires de dépose minute, des aires de livraisons et des aires de livraisons mutualisées sur certaines voies de la commune de Cannes afin de favoriser des rotations du stationnement près des commerces,

**ARRETE**

Les arrêtés municipaux antérieurs sont abrogés

**ARTICLE 1**

À compter de la signature du présent arrêté, il sera régularisé les stationnements minute gratuits, les arrêts minutes, les aires de dépose minute, les aires de livraisons et les aires de livraisons mutualisées sur le territoire de la commune de Cannes, les horaires de ces arrêts ainsi que leur durée limite d'utilisation sont définis dans la liste annexée au présent arrêté.

## ARTICLE 2

Définition: Les termes « arrêt » et « stationnement » sont définis à l'article R110-2 du Code de la Route :

- « arrêt » désigne l'immobilisation momentanée d'un véhicule sur une route durant le temps nécessaire pour permettre la montée ou la descente de personnes, le chargement ou le déchargement du véhicule, le conducteur restant aux commandes de celui-ci ou à proximité pour pouvoir, le cas échéant, le déplacer.
- « stationnement » désigne l'immobilisation d'un véhicule sur la route hors les circonstances caractérisant l'arrêt.
- le terme « livraison » désigne toute opération de chargement ou de déchargement de marchandises d'un véhicule automobile ou poids lourds effectuée à partir de la voie publique.

## ARTICLE 3

Les dispositifs du présent arrêté s'appliquent sur les emplacements figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

Les véhicules en stationnement pendant les périodes et au-delà de la durée fixée par la liste annexée du présent arrêté modifié, sont en stationnement interdit.

La violation des règles au présent arrêté constitue une infraction réprimée par l'article R417-10 alinéa 4.

Tout véhicule trouvé en infraction pourra être conduit à la fourrière intercommunale aux frais, risques et périls de son propriétaire en application de l'article L325-1 à L325-3 du Code de la Route.

La présente réglementation entrera en vigueur dès la mise en signature du présent arrêté.

## ARTICLE 4

La signalisation réglementaire par panneau B6a1 et panonceau M6f et M6a portant mention de la période et de la durée maximum de stationnement est "interdit" et le panonceau fourrière compléter par une signalisation verticale supplémentaire indiquant les temps, horaires, sera mise en place par le service Circulation de la ville de Cannes.

## ARTICLE 5

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cannes,  
Monsieur le Commissaire Central de la Police Nationale,  
Monsieur le Directeur de la Police Municipale,  
Madame le Directeur Général Adjoint des Services et Médecin Directeur de la  
Direction Hygiène et Santé et Affaires Sociales,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cannes, le

**20 JAN. 2026**



Arrêt-minute / dépose-minute / Livraison / Livraison mutualisée Arrêt-minute

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
Place arrêt minute	Total Nombre de places		334		
<b>AVENUE DE FRANCE</b>					
	n° 25		1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
<b>AVENUE DE GRASSE</b>					
	n° 305		1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	n° 132		2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null> + bibliobus
	n° 339		2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	n°2		1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	89		3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	n° 252		2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	77 face à la rue escarras/Louis Blanc		1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	n° 323		2	24h/24 - 7j/7 - 30 mn	Maxi <null>
	n° 185		1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
<b>AVENUE DE LERINS</b>					
	n° 28		4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	face à la place Saint Jin-Jin		2	les mardi et vendredi de 8h à 20 h - 30 mn Maxi ; libre au-delà	<null>
<b>AVENUE DE VALLAURIS</b>					
	face au n°1		3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
<b>AVENUE DES ANGLAIS</b>					
	n°17		2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
<b>AVENUE DES BROUSSAILLES</b>					
	n° 22		2	<null>	<null>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
<b>AVENUE DOCTEUR RAYMOND PICAUD</b>					
		n° 60	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 26	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
<b>AVENUE DU CAMP LONG</b>					
		n° 25	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
<b>AVENUE DU CEDRE</b>					
		n° 1	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
<b>AVENUE DU PETIT JUAS</b>					
		n° 17	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
<b>AVENUE DU VERT COTEAU</b>					
		face au n°8	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
<b>AVENUE FRANCIS TONNER</b>					
		N 97 - 101	4	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 39	3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N100	3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 131 - 135	4	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		n120	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N122	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N94	4	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 97 - 95	1	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 55	3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		N 60	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
	N 87		3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<null>
	N 137 - 139		4	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<null>
	N 107		6	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<null>
	N 119		1	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<null>
	N 69		2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<null>
	N 75		3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<null>
	N 109 bis		3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<null>
	N 53		3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<null>
	N 66		1	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<null>
	N151		2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<null>
<b>AVENUE ISOLA BELLA - ROSELLA HIGHTOWER</b>					
parking villa les bleuets					
<b>AVENUE MARECHAL JUIN</b>					
	n° 79		4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	n° 32		3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	n° 46 - 48		3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	n° 69		2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	n° 73		2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	n° 120		1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	n° 114		1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	n° 97		5	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
<b>AVENUE MICHEL JOURDAN</b>					
	n°67		2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	n° 27		2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi devant Cannes Bel Age	
	face au n°81		2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	face au n° 106		2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	n°87		1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	n°88		1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	n° 28		1	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<null>
	n° 1		3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<null>
	face au n° 9		3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<null>
<b>AVENUE MONTE-CARLO</b>					
	n° 2-4		3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	n° 9		2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	n° 3-5		4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
<b>AVENUE REINE ASTRID</b>					
	n° 6		3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
<b>AVENUE SAINT-JEAN</b>					
	n°12		1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	face au n° 8		4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>
	Face au n 3		3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<null>
<b>AVENUE SAINT-LOUIS</b>					
	n° 21-23		1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<null>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		<nul>	4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	<b>AVENUE SELVOSA</b>				
		n° 4	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	<b>BOULEVARD ALEXANDRE III</b>				
		Sous pont SNCF angle bd de la Croisette	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 22	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		4	3	<nul>	<nul>
	<b>BOULEVARD CARNOT</b>				
		entre le n° 75 et le n° 77	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	<b>BOULEVARD D'ALSACE</b>				
		n°2	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	<b>BOULEVARD DE LA CROISETTE</b>				
		n°82	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	<b>BOULEVARD DE LA FERRAGE</b>				
		n° 27 bis	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 9	1	30 min de 8h à 20h	<nul>
	<b>BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE</b>				
		face n° 167	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 99	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n°155	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		entre le n° 2 et le n° 4	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	<b>BOULEVARD DE LA SOURCE</b>				
		n° 4	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
<b>BOULEVARD DELAUP</b>					
	n°2		2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
<b>BOULEVARD DU RIOU</b>					
	face au n° 13 bis		2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	contre allée
	face au n° 17 bis		2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	contre allée
<b>BOULEVARD EUGENE GAZAGNAIRE</b>					
	Capitainerie Port du Mouré Rouge - parking		1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
<b>BOULEVARD EUGENE TRIPET</b>					
	n° 20		2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	n° 14		3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	
<b>BOULEVARD GENERAL VAUTRIN</b>					
	face au n°13		3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
<b>BOULEVARD JEAN HIBERT</b>					
	n° 8		1	<nul>	<nul>
	n° 10		1	<nul>	<nul>
<b>BOULEVARD LOUIS NEGRIN</b>					
	n°21		2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
	N 2 - 6		5	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
	face au n° 2		3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
<b>BOULEVARD MONTFLEURY</b>					
	n°2		3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	n° 17		1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
<b>PASSAGE FRAGONARD</b>					

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		devant Immeuble le fragonnard entrée A	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	PLACE COMMANDANT MARIA	face au n° 8	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		face au n° 5	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	ROND POINT DUBOYS D'ANGERS	n°2	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE ACHARD	n° 1	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE AURELIENNE	n° 6	2	30 MN MAXI ; DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H A 12H ET DE 14H A 18H - LE SAMEDI DE 9H A 12H, LE STATIONNEMENT D'UNE DUREE SUPERIEURE A 30 MN EST INTERDIT - LIBRE AU-DELA	
	RUE BOUCICAUT	n°17	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE BUTTURA	n°13	1	de 7h30 à 18h30 - 15 mn Maxi	<nul>
		n° 12	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE DE LA VERRERIE	face au n°2	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n°10	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		face au kiosque n°26	1	20 mn Maxi	<nul>
		n°5	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	RUE DE MIMONT				

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		n° 39	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 40	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	<b>RUE DE ROQUEBILLIERE</b>				
		N 3	1	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
	<b>RUE DE RUSSIE</b>				
		n° 17	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	<b>RUE DES SERBES</b>				
		n°11/15	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	<b>RUE DES SUISSES</b>				
		au droit du n° 16	4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	<b>RUE DOCTEUR BALOUX</b>				
		face au Marché	4	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h +réservé Marché du mardi au dimanche de 4 h à 15h30	<nul>
		n°11	5	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		face au n°11 coté Poste	3	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		face au n°21	8	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
	<b>RUE DU BOSQUET</b>				
		n° 5-7	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
	<b>RUE FELIX FAURE</b>				
		face au 7 et 9	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		face au 23	1	de 11h à 4h - 30 mn Maxi	<nul> 7j/7
		face au 23	1	de 11h à 4h - 30 mn Maxi	<nul> 7j/7
	<b>RUE GEORGES CLEMENCEAU</b>				

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		n° 34	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 50	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 83	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		face n°1	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n°58	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n°75	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
<b>RUE JEAN DE RIOUFFE</b>					
		n° 6	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	(angle Antibes - SE)
<b>RUE JEAN GRAS</b>					
		n° 17	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		n° 2	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
		n° 38	2	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
<b>RUE JEAN HADDAD SIMON</b>					
		n° 5	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		n° 25	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
<b>RUE LECERF</b>					
		n° 9-11	4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
<b>RUE LEON NOEL</b>					
		n°39	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
<b>RUE LOUIS BLANC</b>					
		n° 5	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		entre le n° 8 et le n° 12	4	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>
		entre le n°4 et le n°6	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		n°2	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi <nul>	
	<b>RUE LYCKLAMA</b>	face au n°2	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi <nul>	
	<b>RUE MARCO DEL PONTE</b>	N 34	1	Zone bleue 1h maxi du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 19h	<nul>
	<b>RUE MARECHAL DES LOGIS JULES FELLEGARA</b>	n°12	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi <nul>	
	<b>RUE MARECHAL FOCH</b>	n°8	1	de 8h à 20 h - 15 mn Maxi <nul>	
	<b>RUE MARIUS MONTI</b>	n° 24	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi <nul>	
	<b>RUE MERLE</b>	n° 21	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi <nul>	
	<b>RUE MOZART</b>	n°2	2	24h / 24 h - 7j / 7 - 30 mn Maxi	<nul>
	<b>RUE PASTEUR</b>	n°15	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi <nul>	
	<b>RUE RAPHAEL</b>	n° 2	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi <nul>	
		n°4	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi <nul>	
	<b>RUE SERGENT BOBILLOT</b>	n°2	2	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi <nul>	
	<b>RUE TROUBADOUR</b>	n° 1	3	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi <nul>	
	<b>TRAVERSE BEL-AIR</b>				

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		n°2	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi <nul>	
<b>Place dépose minute</b>	Total	Nombre de places	284		
<b>AVENUE ANTHONY DOZOL</b>					
	face au n°24	4	15 mn Maxi - Toute l'année / De 7h à 19h / Libre au-delà / amende 35 € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP crèche	CANTAGRILLOU
<b>AVENUE BEAUSEJOUR</b>					
	face au n°8	4	2 mn Maxi	BISE ET HOP INSTITUT SAINTE MARIE DE CHAVAGNE	
<b>AVENUE BENEFIAT</b>					
	n° 8	4	Réservé Cars Scolaires / Période Scolaire / Lundi 7h45-12h ; 13h45-17h45 / Mardi 7h45-12h ; 13h45-16h15 / Mercredi 7h45-9h45 / Jeudi 7h45-12h ; 13h45-17h45 / Vendredi 7h45-12h ; 13h45-16h15 / Libre au-delà	<nul>	
<b>AVENUE D'ORIENT</b>					
	10	3	2 mn Maxi	BISE ET HOP INSTITUT SAINTE MARIE DE CHAVAGNE	
	10	2	2 mn Maxi	BISE ET HOP INSTITUT SAINTE MARIE DE CHAVAGNE	
<b>AVENUE DE GRASSE</b>					
	entre le n° 176	2	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h ; 13h15-13h45 ; 16h-18h30 - Libre au-delà et cars scolaires	BISE ET HOP école Jacqueline de Romilly	
<b>AVENUE DE LA</b>					

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
<b>BARONNE</b>					
	n°9		10	2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30	BISE ET HOP ECOLE MAURICE ALICE
<b>AVENUE DE LERINS</b>					
	face n°45 - école Croisette		4	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP école de la Croisette
<b>AVENUE DES BROUSSAILLES</b>					
	face au n° 3 école maternelle des Broussailles		5	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h ; 13h15-13h45 ; 16h-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP école Jacqueline de Romilly
<b>AVENUE DES CIGALES</b>					
	MJC Giaume		5	Bises et Hop 15 min maxi <nul> tous les jours entre 8h30 et 17h30 ; Pas de limitation de durée de stationnement pour les minibus des activités	
<b>AVENUE DU PETIT JUAS</b>					
	entre le n°5 et le n°11		6	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP école E. VIAL
<b>AVENUE FRANCIS TONNER</b>					
	n° 11		9	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 + cars scolaires - Libre au delà	BISE ET HOP école bocca parc
	n° 6		3	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 + cars scolaires - Libre au delà	BISE ET HOP école bocca parc
<b>AVENUE JEAN DE</b>					

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
<b>LATTRE DE TASSIGNY</b>					
		n° 20	3	15 mn Maxi - Toute l'année / De 7h à 19h / Libre au-delà / amende 35 Mouss € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP Crèche des P'tits
<b>AVENUE MARECHAL GALLIENI</b>					
		entre le n° 51 et le n° 53	3	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP école MAURICE ALICE
		n°66	4	2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30	BISE ET HOP école MAURICE ALICE
<b>AVENUE MAURICE CHEVALIER</b>					
		PARKING BASTIDE ROUGE	2	2 mn maxi	<null>
<b>AVENUE MICHEL JOURDAN</b>					
		n° 152	5	En période scolaire 2 mn maxi - Libre au-delà	BISE ET HOP école Goscinny
<b>AVENUE PIERRE POESI</b>					
		Av. Piierre Poési contre allée salle des fêtes	2	Dépose Minute 2 mn MAXI	<null>
<b>AVENUE SAINT-Louis</b>					
		PARKING ST LOUIS	6	15 mn Maxi - Toute l'année / De 7h à 19h / Libre au-delà / amende 35 Mouss € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP crèche les P'tits
		PARKING ST LOUIS	1	15 mn Maxi - Toute l'année / De 7h à 19h / Libre au-delà / amende 35 Mouss € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP crèche les P'tits
<b>AVENUE SAINT-NICOLAS</b>					
		n° 37	5	5 mn Maxi - Période Scolaire / Du Lundi au Vendredi / 7h45-9h / 11h15-11h45 / 12h45-13h15 / 16h-18h / Libre au-delà	Ecole St Joseph

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
<b>BOULEVARD D'OXFORD</b>					
	face au n°24		4	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h00 ; 13h15-13h45 ; 16h00-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP école Lochabair
	n° 22-24		6	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h00 ; 13h15-13h45 ; 16h00-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP école Lochabair
<b>BOULEVARD DE LORRAINE</b>					
	n° 20		3	En période scolaire 15 mn Ecole Juive Cannes Maxi - Libre au delà	
<b>BOULEVARD DU RIOU</b>					
	contre allée n° 73		3	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-19h ; Libre au delà	BISE ET HOP écoles MERO - STANISLAS
	n° 22		3	de 7h à 19h - 15 mn Maxi - libre au delà	BISE ET HOP crèche les genets
<b>BOULEVARD ETIENNE ASTEGIANO</b>					
	entre le n° 16 et le n° 18		2	15 mn Maxi - Toute l'année / Du Lundi au Vendredi / 8h-9h / 11h-12h / 13h30-14h30 / 16h-18h / Libre au-delà	Crèche des Muriers
<b>BOULEVARD GUYNEMER</b>					
	Coté Lycée Stanislas (zèbra bus)		4	Réserveé Cars Scolaires - Période Scolaire / 7h30-18h30 / VL en dehors de ces périodes	Lycée Stanislas
<b>BOULEVARD HONORE SOUSTELLE</b>					
	n° 12		2	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP école élémentaire Bocca Verrerie
<b>BOULEVARD LOUIS NEGRIN</b>					
	n° 33		6	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ;	BISE ET HOP école Bocca Centre

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
				11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 + cars scolaires - Libre au delà	
	<b>BOULEVARD VALLOMBROSA</b>				
		entre n°26 et n°32	5	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-19h ; Libre au delà	BISE ET HOP écoles MERO - STANISLAS
	<b>CHEMIN DE L'ECOLE</b>				
		<nul>	3	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP école Frayère
	<b>CHEMIN DE LA FRAYERE</b>				
		face au n° 19	5	15 mn Maxi - Toute l'année / Du Lundi au Vendredi / 7h30-9h30 / 11h30-12h30 / 13h15-14h30 / 16h30-18h30 / Libre au-delà	Crèche des Elfes
	<b>COUVERTURE DE LA voie FERREE</b>				
		au dessus de la gare SNCF	88	20 mn gratuit / 1€ de 20 mn à 30 mn / 1€ par 15 mn supplémentaires	Gare SNCF
	<b>IMPASSE SOPHORA</b>				
		n° 8	6	15 mn Maxi - Toute l'année / De 7h à 19h / Libre au-delà / amende 35 Pastourelle € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP Crèche la Pastourelle
	<b>PLACE DES ORANGERS</b>				
		Ecole Méro	2	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP école Méro
	<b>RUE ALPHONSE LAMARTINE</b>				
		Ecole F. Mistral	5	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP école F. Mistral

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
<b>RUE DE LILLE</b>					
		face au n°9	1	15 mn Maxi - Toute l'année / De 7h à 19h / Libre au-delà / amende 35 € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP crèche l'art de grandir
<b>RUE DE METZ</b>					
		n° 5	1	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP Face Ecole Vagliano
		face n° 9	2	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP école Miniconi
		n°11	1	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP école vagliano miniconi
		face au n°4	2	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP face école Miniconi
<b>RUE DES SUISSES</b>					
		n° 24	3	En période scolaire 2 mn maxi - Libre au-delà	BISE ET HOP école Stanislas
		n° 39 (face au n° 24)	2	15 mn Maxi - Période Scolaire / Du Lundi au Vendredi / 7h15-9h / 11h15-11h45 / 12h45-13h45 / 16h15-18h / Libre au delà	Face Ecole Stanislas
<b>RUE DOCTEUR BALOUX</b>					
		n° 27	1	En période scolaire 2 mn <nul> maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		n° 25	1	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	
		n° 25	1	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	
<b>RUE HONORE DE BALZAC</b>					
		école St Exupéry	9	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au delà	BISE ET HOP école St Exupéry
<b>RUE HONORE ESCARRAS</b>					
		n° 1	2	15 mn maxi ; 8h à 19h amende 35 € enlèvement de véhicules	BISE ET HOP Crèche Montessori
<b>RUE LACOUR</b>					
		n° 4	3	15 mn Maxi - Toute l'année sauf mois d'août / Du Lundi au Vendredi / 8h-10h / 11h30-12h15 / 14h-18h / Libre au-delà	crèche les Bambins
<b>RUE LEON NOEL</b>					
		n° 11	2	15 mn Maxi - Période Scolaire / Du Lundi au Vendredi / 7h45-9h / 11h15-11h45 / 12h45-13h15 / 16h-18h / Libre au-delà	Ecole St Joseph
<b>RUE LOUIS BLANC</b>					
		n° 26	1	2min autorisées du lun au sam de 10h à 21h30	Studio 26
<b>RUE RENE DUNAN</b>					
		entre le n° 13 et le n° 15	6	En période scolaire 2 mn maxi ; 7h15-9h ; 11h15-12h45 ; 13h45-14h15 ; 15h30-18h30 - Libre au-delà	BISE ET HOP écoles Mûriers

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		devant le collège des Muriers	3	2 mn maxi	COLLEGE DES MURIERS
		devant le collège des Muriers	4	2 mn maxi	COLLEGE DES MURIERS

Place dépose minute mutualisée en arrêt minute

#### RUE LEGOFF

n°2	3	Contrôle par disques bleus : 2 mn Maxi Période Scolaire 7h30-9h/12h-14h/16h-18h ; 30 mn Maxi Période Scolaire 9h-12h/14h-16h/18h-19h ; 30 mn Maxi hors Période Scolaire 7h30-19h ; Libre au-delà	BISE ET HOP Ecole Jenny Dagul
-----	---	--	-------------------------------

#### RUE LOUIS NOUVEAU

n°26	1	Contrôle par disques bleus : 2 mn Maxi Période Scolaire 7h30-9h/12h-14h/16h-18h ; 30 mn Maxi Période Scolaire 9h-12h/14h-16h/18h-19h ; 30 mn Maxi hors Période Scolaire 7h30-19h ; Libre au-delà	BISE ET HOP Ecole Jenny Dagul
------	---	--	-------------------------------

n°25	2	Contrôle par disques bleus : 2 mn Maxi Période Scolaire 7h30-9h/12h-14h/16h-18h ; 30 mn Maxi Période Scolaire 9h-12h/14h-16h/18h-19h ; 30 mn Maxi hors Période Scolaire 7h30-19h ; Libre au-delà	BISE ET HOP Ecole Jenny Dagul
------	---	--	-------------------------------

Place livraison Total Nombre de places 213

#### ALLEE DES CORMORANS

entre le n° 1 et le n° 3	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>
--------------------------	---	-----------------------------------

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		n° 5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	ALLEE DU CARIMAI	devant parcelle AN0072	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	AVENUE BEAUSEJOUR	n°2	2	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	AVENUE DE GRASSE	n°309	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 259	1	centre transfusion sanguine	EFS
		n°317-319	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	AVENUE DE LA BARONNE	n°4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	AVENUE DE MADRID	2	<nul>	Oui	<nul>
	AVENUE DE VALLAURIS	face au n°1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	AVENUE DES ANGLAIS	n° 22	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h (angle Carnot)	
	AVENUE DES MURIERS	face au n° 20	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	AVENUE DU CAMP LONG	entre n° 13 et n° 15	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	AVENUE DU PRADO	n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	AVENUE DU ROI				

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
<b>ALBERT 1ER</b>					
		face au n° 4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	Jean Marie Glacier
<b>AVENUE DU VERT COTEAU</b>					
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	angle Broussailles (coté sud)
<b>AVENUE FRANCIS TONNER</b>					
		N 63	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		N86	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		N 123 - 121	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		n° 215	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h (contre allée)	
		N 143	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		contre allée Mairie Annexe de la Bocca n°21	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		N 151	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
<b>AVENUE ISOLA BELLA - ROSELLA HIGHTOWER</b>					
		n° 13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	Intermarché
<b>AVENUE JEAN DE LATTRE DE TASSIGNY</b>					
		n°10	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n°24	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n°7	1	livraisons de 8h à 10h du <nul> lundi au vendredi	
<b>AVENUE MARECHAL GALLIENI</b>					
		face au n° 5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	Glacier Vilfeu
<b>AVENUE MARECHAL JUIN</b>					

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		face au n°85	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 159	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h Cannes Aquafras	
		n° 32	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		122	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h Linge Location (5m)	
		n° 79	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 42	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<hr/>					
	AVENUE MAURICE CHEVALIER				
		PARKING BASTIDE ROUGE	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	AVENUE MICHEL JOURDAN				
		entre le n° 57 et le n° 59	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi <nul>	
		face au n° 75 et le n° 77	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 6	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n°80	1	de 8h à 20 h - 30 mn Maxi <nul>	
		n°93	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		face au parking Troncy	1	<nul>	<nul>
<hr/>					
	AVENUE PRINCE DE GALLES				
		n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<hr/>					
	AVENUE REINE ASTRID				
		n° 8	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<hr/>					
	AVENUE SAINT-JEAN				
		n°4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<hr/>					
	AVENUE SAINT-LOUIS				
		n° 39	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
<b>BOULEVARD CARNOT</b>					
	n° 33		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	entre le n° 111 et le n° 113		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	entre le n° 40 et le n° 42		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	n°73		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	entre le n° 75 et le n° 77		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	n° 54		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	entre le n° 21 et le n° 23		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	entre n° 15 et n° 17		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	entre le n° 32 et le n° 34		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	n° 66		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	entre le n° 55 et le n° 57		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	entre le n° 12 et le n° 14		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	n° 91		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	n° 99		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<b>BOULEVARD D'ALSACE</b>					
	n° 62		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	n° 29		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	n° 53		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h (Angle Volta - devant casino)	
<b>BOULEVARD DE LA CROISSETTE</b>					
	n° 65 non accessible		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		pendant travaux			
		face au n°35 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		face au n°42 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		face au n°45 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		face au n°48 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		face au n°52 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		face au n°58 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		face au n°59 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		face au n°63 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		face au n°65 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		face au n°73 provisoire sur piste cyclable	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		à l'arrière de la Malmaison	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<hr/>					
<b>BOULEVARD DE LA FERRAGE</b>					
		n° 17	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		n° 19	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		n° 29	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
<hr/>					
<b>BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE</b>					
		n° 105	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 141	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 75	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		face au n° 19	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
<b>BOULEVARD DE LORRAINE</b>					
		n° 30	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		n° 13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		face au n° 12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
<b>BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU</b>					
		face n°30	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		98	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<b>BOULEVARD DU MOULIN</b>					
		n° 3	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<b>BOULEVARD DU RIOU</b>					
		n° 17 ter	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h (contre allée)	
<b>BOULEVARD ETIENNE ASTEGIANO</b>					
		Face au n32	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<b>BOULEVARD EUGENE GAZAGNAIRE</b>					
		N 112	1	livraison de 8h à 11h - 30 mn Maxi Lun au Ven	
<b>BOULEVARD GENERAL VAUTRIN</b>					
		n° 15	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		contre allée face au n°27	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<b>BOULEVARD LOUIS NEGRIN</b>					
		n° 13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<b>BOULEVARD MONTFLEURY</b>					
		entre le n° 17 et le n° 19	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
BOULEVARD VALLOMBROSA		face au n° 3	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 14	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n°5	1	Livraison 7 jours sur 7 - Bibliobus le Mardi de 24h sur 24h sauf Bibliobus 9h30 à 11h00 le Mardi de 9h30 à 11h00	
<b>CHEMIN DU DEVENS</b>					
IMPASSE SAINT-PAUL		n° 11	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 13 bis	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n°5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<b>PLACE DE LA GARE</b>					
PLACE GAMBETTA		face au n°2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		devant gare SNCF	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		devant gare SNCF	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
<b>QUAI SAINT-PIERRE</b>					
ROND POINT DUBOYS D'ANGERS		face au n° 9/10	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		face au n° 16/17	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
<b>RUE ACHARD</b>					
<b>RUE ANDRE CHAUME</b>					

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		n° 10	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	GIRY TRAITTEUR
	RUE BOUCICAUT				
		n° 2/4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	RUE COMMANDANT VIDAL				
		face au n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
				- 30 mn Maxi	
		n° 4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
				- 30 mn Maxi	
	RUE D'ALGER				
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
				- 30 mn Maxi	
	RUE D'ANTIBES				
		n° 66	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
				- 30 mn Maxi	
		n° 49	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
				- 30 mn Maxi	
		n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
				- 30 mn Maxi	
		n° 135	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
				- 30 mn Maxi	
		n° 109	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
				- 30 mn Maxi	
		n° 13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
				- 30 mn Maxi	
		n° 72	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
				- 30 mn Maxi	
		n° 145	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
				- 30 mn Maxi	
	RUE D'ORAN				
		face au n° 9bis	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	(face rue Alger - place Lamy)
				- 30 mn Maxi	Bibliobus le
					Mercredi de 13h30 à 17h
	RUE DE CANNES				
		Faculté des Métiers	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
	RUE DE L'ORPHELINAT				

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		n° 8	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h (face au n° 5)	
	RUE DE LA PRADERIE	n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	RUE DE LA VERRERIE	n° 4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	RUE DE LILLE	n° 6	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	RUE DE MIMONT	entre le n° 36 et le n° 38	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 28	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
		n° 5	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	RUE DE RUSSIE	entre le n° 2 et le n° 4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h Schneider Fleurs	
	RUE DE SUFFREN	n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	RUE DE TURCKHEIM	face au n°12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	RUE DES FRERES PRADIGNAC	n°3	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	RUE DES MIMOSAS	n° 15	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	RUE DES SERBES	n°11/15	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
		face au N°17	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	RUE DOCTEUR BALOUX	face au 19	1	<nul>	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
<b>RUE DOCTEUR PIERRE GAZAGNAIRE</b>					
	n°18		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
<b>RUE DU CHATAIGNIER</b>					
	n° 2		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	face au n° 14		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<b>RUE DU ONZE NOVEMBRE</b>					
	n° 1		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<b>RUE DU PORT</b>					
	derrière Radisson		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
<b>RUE DU QUATORZE JUILLET</b>					
	entre le n° 11 et le n° 13		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
<b>RUE EMMANUEL SIGNORET</b>					
	n° 3		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h au droit de l'hôtel coté ouest	
<b>RUE FELIX FAURE</b>					
	face au n° 13 - 15		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	face au n° 5		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
<b>RUE FREDERIC AMOURETTI</b>					
	au droit du théâtre		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
<b>RUE GENERAL FERRIE</b>					
	face au n° 13		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
<b>RUE GEORGES CLEMENCEAU</b>					
	n° 24		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	n° 8		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	n° 36		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
- 30 mn Maxi					
<b>RUE HENRY RUHL</b>					
	n° 6		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
<b>RUE JEAN DAUMAS</b>					
	n°11		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h 5 m - 30 mn Maxi	
	face au n° 1		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
<b>RUE JEAN DE RIOUFFE</b>					
	n° 12		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h Sander Smids - 30 mn Maxi Fleuriste	
<b>RUE JEAN GRAS</b>					
	face au n° 33		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	n° 14		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	n° 6		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<b>RUE JEAN HADDAD SIMON</b>					
	entre le n° 7 et le n° 9		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<b>RUE JEAN JAURES</b>					
	n° 25		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	n° 5		1	8m 4h - 11h30 et 19h - 21h 5m 24h/24 (au nord du marché Gambetta)	
	n° 20		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h Cannes Enchères - 30 mn Maxi	
	n° 4		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	n° 26		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	n° 30		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	entre le n° 44 et le n° 46		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
<b>RUE LACOUR</b>					
	n°11		1	sauf livraison de 5h à 19h	

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
<b>RUE LATOUR-MAUBOURG</b>					
	n° 7		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h 4 en épi - 30 mn Maxi	
	face au n° 20 A		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h en épi - 30 mn Maxi	
<b>RUE LECERF</b>					
	n° 12		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	n° 18		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h (face au n° 11) - 30 mn Maxi	
<b>RUE LEON NOEL</b>					
	n° 2		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	n° 52		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<b>RUE LEOPOLD BUCQUET</b>					
	n° 2		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	n° 1		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<b>RUE LORD BYRON</b>					
	n° 1		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h (angle Carnot Nord)	
	face au n°27		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h Place de livraison mutualisé	
<b>RUE LOUIS ARDISSON</b>					
	face au n° 2		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
<b>RUE LOUIS BLANC</b>					
	n° 5		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
<b>RUE LOUIS BRAILLE</b>					
	n° 6		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<b>RUE LOUIS BROUCHIER</b>					
	N9		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
<b>RUE LOUIS NOUVEAU</b>					
	n° 28		1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
		n° 18	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	livraison 15 m hors saison terrasse commerce
		n° 12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
<b>RUE LOUIS PERRISOL</b>					
		sur rampe qui mène au musée de la Castre	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
<b>RUE MARCEAU</b>					
		n° 12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
<b>RUE MARCELLIN BERTHELOT</b>					
		n°1-3	1	24h/24 - 7j/7	<nul>
<b>RUE MARCO DEL PONTE</b>					
		N13	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
<b>RUE MARECHAL DES LOGIS JULES FELLEGARA</b>					
		n° 7	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
<b>RUE MARIUS MONTI</b>					
		n°22	1	sauf livraison de 6h à 18h	<nul>
<b>RUE MEDECIN-LIEUTENANT BERTRAND LEPINE</b>					
		n°14	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn Maxi
<b>RUE MERLE</b>					
		angle Louis Braille	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
<b>RUE MICHEL ANGE</b>					
		n°3	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>
		n°6-8	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul> - 30 mn maxi
<b>RUE MOLIERE</b>					
		n° 6	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
				- 30 mn Maxi	
	<b>RUE PASTEUR</b>				
		face au n° 15	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	<b>RUE PAUL NEGRIN</b>				
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	<b>RUE PHILIBERT DELORME</b>				
		n° 2	1	Toute l'année sauf <nul> dimanche et jours fériés - de 6h à 10h30 et de 12h30 à 14h00 - amende 35 € - enlèvement de véhicules - Libre au-delà	
	<b>RUE RENE VIGLIENO</b>				
		n° 1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	<b>RUE REYER</b>				
		n° 12	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	<b>RUE ROUAZE</b>				
		n° 10	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	<b>RUE SAINT-HONORE</b>				
		entre le n° 18 et le n° 20	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h 2 places - 30 mn Maxi	
		n° 2	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h 2 places - 30 mn Maxi	
	<b>RUE SAINT-VINCENT-DE- PAUL</b>				
		face au n°3	1	sationnement interdit sauf <nul> livraison de 8h30 à 18h30	
	<b>RUE SERGENT BOBILLOT</b>				
		n°1	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	
	<b>RUE VICTOR COUSIN</b>				
		face au n° 4	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul> - 30 mn Maxi	
	<b>TRAVERSE DU PETIT JUAS</b>				
		n° 8	1	7 jours sur 7 - 24h sur 24h <nul>	

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
<b>Place livraison mutualisée en arrêt minute</b>					
		<b>Total</b>	<b>Nombre places</b>		
			74		
<b>AVENUE DE GRASSE</b>					
	n° 173		3	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
	n° 50		4	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
	face n° 7 à 11		5	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
	entre n°211 et n°215		2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
	n° 263		2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
	entre n° 31 et n° 33		2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
	entre n°207		2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
<b>AVENUE DE LERINS</b>					
	face aux n° 24/26		1	livraison de 6h à 10h30 - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 10h30 à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	Bibliobus le Vendredi de 9h à 11h30
	n° 22		1	livraison de 6h à 10h30 - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 10h30 à 19h - 30 mn	<null>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
Maxi ; libre au delà					
<b>AVENUE DES TIGNES</b>					
	n°2		2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
<b>AVENUE MARECHAL JUIN</b>					
	n° 66		2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	LIVR (66 av Mal Juin)
	n°20		3	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
<b>AVENUE MICHEL JOURDAN</b>					
	entre le n° 121 et le n° 123		2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	Parking les Caravelles
<b>AVENUE PIERRE SEMARD</b>					
	Face au n° 9		2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
<b>AVENUE SAINTE-MARGUERITE</b>					
	entre le n° 22 et le n° 24		3	7H - 13H Livraison 13H - 19H Arrêt Minute 19H - 7H Stationnement	<nul>
<b>AVENUE TRISTAN BERNARD</b>					
	n° 10		1	livraison de 6h à 10h30 - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 10h30 à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>
<b>BOULEVARD ALEXANDRE III</b>					
	n° 44		3	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<nul>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
<b>BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE</b>					
		entre le n° 167 et le n° 169	3	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	Bibliobus le Mardi de 13h à 14h
<b>BOULEVARD DE LA SOURCE</b>					
	N 10		2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<null>
<b>BOULEVARD DU MIDI LOUISE MOREAU</b>					
	n° 6		3	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<null>
<b>BOULEVARD EUGENE GAZAGNAIRE</b>					
	N 100		2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<null>
	N 112		1	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<null>
	N 146		1	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<null>
<b>PLACE GAMBETTA</b>					
	coté marché niveau passage Chateaudun		1	4H - 7H Livraison 7H - 19H Arrêt-Minute	<null>
	coté marché entre la rue Teisseire et la rue Chabaud		4	4H - 7H Livraison 7H - 19H Arrêt-Minute	<null>
	coté marché niveau passage Chateaudun		4	4H - 7H Livraison 7H - 19H Arrêt-Minute	<null>
<b>RUE JEAN HADDAD SIMON</b>					
	n° 19		1	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ;	<null>

Type	Voie	Section de voie	Nombre places	durée autorisée	Observations
libre au delà					
<b>RUE LOUIS NOUVEAU</b>					
	n°7		2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
	n°20		2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	livraison 15 m hors saison terrasse commerce
<b>RUE MERLE</b>					
	n° 17		3	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<null>
	n°1		3	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	
<b>RUE REYER</b>					
	n° 7		2	livraison de 7h à 13h - 30 mn Maxi ; arrêt minute de 13h à 19h - 30 mn Maxi ; libre au delà	<null>